



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 4 septembre 2018, à 20 h, à la salle Marcel-Périard, de l'édifice J.-A. Perkins, sis au 17, chemin du Manoir, Val-des-Monts (Québec) J8N 7E8, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Madame la Conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Benjamin Campin, madame la Conseillère Mireille Brazeau et monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier.

ÉTAIENT également présents : Madame Myrian Nadon, directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe, et monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau (Absence motivée).

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 31 août 2018

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet : Séances extraordinaire et ordinaire du 4 septembre 2018

Conformément aux dispositions des articles 53 et 54 du règlement portant le numéro 822-18, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par la soussignée, pour être tenue le mardi 4 septembre 2018, à 20 h, à la salle Marcel-Périard, de l'édifice J.-A. Perkins, sis au 17, chemin du Manoir, Val-des-Monts (Québec) J8N 7E8.

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. RÉSOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2018.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 4.2.2.4, aux fins de permettre l'installation d'une piscine hors terre à une distance de 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) d'un ruisseau au lieu de 15 mètres et à 2 mètres d'un bâtiment au lieu de 3 mètres, telle que formulée par monsieur Éric Bisson, et ce, pour la propriété connue comme étant le 4, rue du Versant.

PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

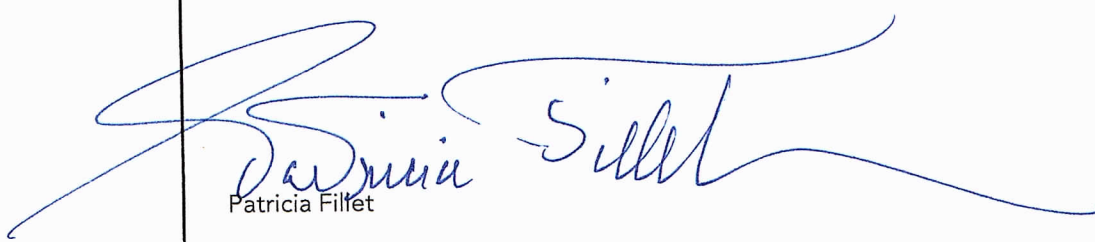
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

- A.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION:** Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 11.4, aux fins de régulariser l'implantation d'une résidence construite à 9 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) au lieu de 15 mètres et d'une galerie attenante à la résidence à 9 mètres de la LNHE au lieu de 15 mètres, telle que formulée par madame Maude Samson-Fortin et monsieur Yann Quéré, et ce, pour la propriété connue comme étant le 10, rue Mercier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2018.

La Secrétaire-trésorière et
Directrice générale,


Patricia Fillet

18-09-321

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

- A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION:** Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 4.2.2.4, aux fins de permettre l'installation d'une piscine hors terre à une distance de 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) d'un ruisseau au lieu de 15 mètres et à 2 mètres d'un bâtiment au lieu de 3 mètres, telle que formulée par monsieur Éric Bisson, et ce, pour la propriété connue comme étant le 4, rue du Versant.

- A.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION:** Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 11.4, aux fins de régulariser l'implantation d'une résidence construite à 9 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) au lieu de 15 mètres et d'une galerie attenante à la résidence à 9 mètres de la LNHE au lieu de 15 mètres, telle que formulée par madame Maude Samson-Fortin et monsieur Yann Quéré, et ce, pour la propriété connue comme étant le 10, rue Mercier.

INSCRIPTION AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : Aucune question n'a été posée relativement aux assemblées publiques de consultation A.1 et A.2.



No de résolution
ou annotation

18-09-322

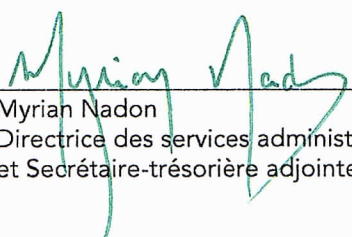
**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Monts**

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2018**

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.


Myriam Nadon
Directrice des services administratifs
et Secrétaire-trésorière adjointe


Jacques Laurin
Maire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 4 septembre 2018, 20 h 04, à la salle Marcel-Périard, de l'édifice J.-A. Perkins, sis au 17, chemin du Manoir, Val-des-Monts (Québec) J8N 7E8, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Madame la Conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Benjamin Campin, madame la Conseillère Mireille Brazeau et monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier.

ÉTAIENT également présents : Madame Myrian Nadon, directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe, et monsieur Camille Lemire-Monette, directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau (Absence motivée).

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : À 20 h 20, madame Françoise Dubois dépose une copie d'une lettre, datée du 21 août 2018, relativement au refus des conclusions de la Municipalité de Val-des-Monts concernant un accès bloqué par une clôture.

NOTE 2 : À 20 h 26, madame Céline Nadon dépose une copie d'une lettre, datée du 4 septembre 2018, concernant l'état de certains chemins.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

18-09-323

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant l'item suivant, à savoir :

- ✓ Item 8.3 : Pour mettre fin au lien d'emploi – Employé en période de probation – Service de Sécurité incendie.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-09-324

POUR ACCEPTER LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tels que présentés, les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 7 août 2018, tenues à la salle Marcel-Périard, de l'édifice J.-A. Perkins, sis au 17, chemin du Manoir, Val-des-Monts (Québec) J8N 7E8.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-325

POUR NOMMER LES SIGNATAIRES - DOCUMENTS REQUÉRANT LA SIGNATURE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

* Abroge et
remplace la
résolution
17-11-383

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 15 janvier 2008, la résolution portant le numéro 08-01-005, aux fins d'autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Responsable de la Taxation et Directeur général adjoint à signer tous les documents requérants la signature de la Municipalité de Val-des-Monts;

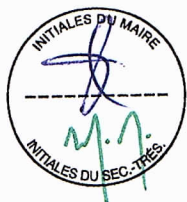
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 21 octobre 2008, la résolution portant le numéro 08-10-352, aux fins d'autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le (la) Directeur(trice) général(e) adjoint(e) par intérim en poste selon la période donnée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 13 janvier 2009, la résolution portant le numéro 09-01-005, aux fins d'autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le (la) Directeur(trice) général(e) adjoint(e) par intérim en poste, et ce, selon la période donnée par la résolution portant le numéro 08-10-352, à signer tous les documents requérants la signatures de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 août 2009, la résolution portant le numéro 09-08-207, aux fins d'autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, à signer tous les documents requérants la signatures de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 19 novembre 2013, la résolution portant le numéro 13-11-386, aux fins d'autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, à signer tous les documents requérants la signatures de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 21 novembre 2017, la résolution portant le numéro 17-11-383, aux fins d'autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, à signer tous les documents requérants la signatures de la Municipalité de Val-des-Monts.



No de résolution
ou annotation

18-09-325

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 17-11-383.
2. Autorise le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint ou la Directrice des services administratifs et Secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents requérant la signature de la Municipalité de Val-des-Monts.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-326

POUR AUTORISER CERTAINS TRAVAUX - BELL CANADA - RUE DE LA PINERAIE ET CHEMIN DU MANOIR - AJOUT DE CÂBLES DE FIBRE OPTIQUE SUR TORONS EXISTANTS ET NOUVEAUX - RETRAIT D'UN TORON ET CÂBLES - 2197. MONTÉE PAIEMENT - INSTALLATION D'UN POTEAU

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a transmis, le 30 juillet 2018, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste à :

- a) L'ajout de câbles de fibre optique sur torons existants dans la section verbalisée de la rue de la Pinaie.
- b) L'ajout de câbles de fibre optique sur torons existants sur le chemin du Manoir.
- c) L'ajout de câbles de fibre optique sur nouveau toron dans la section non verbalisée de la rue de la Pinaie.
- d) L'installation de nouveaux poteaux et ancrages dans la section non verbalisée de la rue de la Pinaie.
- e) Retirer le toron existant et câbles dans la section verbalisée de la rue de la Pinaie.

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a transmis, le 27 août 2018, une demande de consentement municipal pour effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle consiste à l'installation d'un poteau sur la propriété sise au 2197, montée Paiement.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur le plan CM01 du projet portant le numéro H34839, et plus précisément à :
 - a) L'ajout de câbles de fibre optique sur torons existants dans la section verbalisée de la rue de la Pinaie.



No de résolution
ou annotation

18-09-326

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

- b) L'ajout de câbles de fibre optique sur torons existants sur le chemin du Manoir.
- c) Retirer le toron existant et câbles dans la section verbalisée de la rue de la Pinaie.
2. Mentionne que la Municipalité de Val-des-Monts ne peut autoriser les travaux demandés dans la section non-verbalisée de la rue de la Pinaie puisque la Municipalité n'en est pas propriétaire.
3. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par Bell Canada, le tout tel qu'indiqué sur le plan CM101 du projet portant le numéro H62012, et plus précisément à l'installation d'un poteau sur la propriété sise au 2197, montée Paiement.
4. Confirme que la Municipalité de Val-des-Monts autorise seulement les travaux mentionnés ci-dessus, devant être effectués par Bell Canada, sous l'approbation finale du Directeur adjoint du service des Travaux publics à la fin des travaux.
5. Souligne que Bell Canada devra communiquer, 24 heures avant de débiter les travaux, avec un Contremaître du service des Travaux publics.
6. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-327

POUR AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À SE DÉPARTIR DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS CONSIDÉRÉS DÉSUETS

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du Code municipal stipule que tout bien de toute municipalité doit être départi à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une sa séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 17 janvier 2018, la résolution portant le numéro 17-01-023, aux fins d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE les différents services municipaux ont procédé à la mise à niveau et au remplacement des équipements informatiques et électroniques, et ce, au cours des dernières années et que ces équipements n'ont plus aucune valeur marchande, lesquels sont considérés désuets, défectueux, non-fonctionnels ou brisés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal croit opportun de procéder au déclassement du matériel informatique et électronique et de s'en départir de manière écoresponsable par l'entremise d'un service de recyclage des déchets électroniques, de sécurité des données et de responsabilité environnementale.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU



No de résolution
ou annotation

18-09-327

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Monts

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise le bureau de la Direction générale à procéder au déclassement du matériel informatique et électronique et de s'en départir de manière écoresponsable par l'entremise d'un service de recyclage des déchets électroniques, de sécurité des données et de responsabilité environnementale.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité.

18-09-328

**POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE - SERVICES
D'INGÉNIEURS PROFESSIONNELS - PRÉPARATION DE PLANS ET
DEVIS - STABILISATION DE TALUS ET DIMENSIONNEMENT DE
PONCEAU - CHEMIN SAINT-JOSEPH - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE
MAXIMALE AU MONTANT DE 17 150 \$ « TAXES EN SUS » POUR
LA RÉALISATION DES SERVICES 1 À 6 - SOUMISSION PUBLIQUE
PORTANT LE NUMÉRO 18-07-09-023**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics a demandé, conformément à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Val-des-Monts, des soumissions publiques portant le numéro 18-07-09-023, par annonce parue dans le journal « Le Droit », du 12 juillet 2018, ainsi que sur le système électronique d'appels d'offres « SEAO », pour la fourniture de services d'ingénieurs professionnels – Préparation de plans et devis – Stabilisation de talus et redimensionnement de ponceau – Chemin Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont présenté leurs propositions de services et fait connaître leurs prix, et ce, suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges de la soumission publique portant le numéro 18-07-09-023 :

Firme	Adresse	Pointage intérimaire (xx/100)	Prix total (Taxes en sus)		Pointage final	Rang
WSP	480, boulevard de la Cité Bureau 200 Gatineau (Québec) J8T 8R3	75,7	1 à 6	17 150 \$	41,56	1 ^{er}
			7 à 10	13 095 \$		
			30 245 \$			
Stantec Experts-conseils ltée	900, boulevard de la Carrière Bureau 200 Gatineau (Québec) J8Y 6T5	73,6	1 à 6	40 000 \$	23,10	2 ^e
			7 à 10	13 500 \$		
			53 500 \$			
Quadrivium conseil inc.	290, boulevard Saint-Joseph Unité 2 Gatineau (Québec) J8Y 3Y3	74,7	1 à 6	37 000 \$	19,48	3 ^e
			7 à 10	27 000 \$		
			64 000 \$			
CIMA+ SENC	420, boulevard Maloney Est Bureau 201 Gatineau (Québec) J8P 1E7	71,5	1 à 6	40 000 \$	18,98	4 ^e



No de résolution
ou annotation

18-09-328

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection des soumissions recommande d'accepter, dans le cadre de la préparation de plans et devis – Stabilisation de talus et redimensionnement de ponceau – Chemin Saint-Joseph, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme WSP pour un montant maximal de 17 150 \$ « taxes en sus », et ce, pour la réalisation des services décrits aux documents contractuels portant le numéro de soumission 18-07-09-023, à savoir :

1. Les services consultatifs
2. Les services de coordination
3. Les études préparatoires
4. Le concept proposé
5. Les plans et devis préliminaires
6. Les plans et devis définitifs

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Comité de sélection des soumissions et l'approbation du bureau de la Direction générale :

1. Accepte la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme WSP, pour un montant maximal de 17 150 \$ « taxes en sus », et ce, pour la réalisation des services décrits aux documents contractuels portant le numéro de soumission 18-07-09-023, à savoir :
 1. Les services consultatifs
 2. Les services de coordination
 3. Les études préparatoires
 4. Le concept proposé
 5. Les plans et devis préliminaires
 6. Les plans et devis définitifs
2. Décrète une dépense maximale au montant de 17 150 \$ « taxes en sus », et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités, et ce, suivant les dispositions des documents contractuels portant le numéro de soumission 18-07-09-023.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-320-00-411	18 005,35 \$	Services professionnels
54-134-91-000	857,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	835,35 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

18-09-329

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 18-008 -
COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISER LE BUREAU DE
LA DIRECTION GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS -
COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 433 937,42 \$ -
COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 1 531 344,49 \$ -
SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS AU MONTANT DE 508 384,18 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 658-09 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégués;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 658-09 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation de la Directrice adjointe du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois d'août 2018, portant le numéro 18-008, totalisant une somme de 2 473 666,09 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité ainsi que les salaires, à savoir :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie 31	69 450,19 \$
Paie 32	138 994,08 \$
Paie 33	82 396,87 \$
Paie 34	149 055,96 \$
Paie 35	68 487,08 \$
Total	508 384,18 \$

2. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 1 965 281,91 \$.
3. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois d'août 2018, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 1 965 281,91 \$.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

18-09-330

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) - HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 25 094,13 \$ « TAXES INCLUSES »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 2 mai 2017, la résolution portant le numéro 17-05-175, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL (SENCRL) à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité, et ce, pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL a fait parvenir au bureau de la Direction générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : LC - Expropriation - (62, route du Carrefour) Résolution numéro : 10-08-251 V/Réf. : 8293-349	240,00 \$	---	12,00 \$	23,94 \$	275,94 \$
N/Réf. : EU - Soucy, Carle (2209, route du Carrefour) Bon de commande 506 V/Réf. : 8293-432	80,00 \$	---	4,00 \$	7,98 \$	91,98 \$
N/Réf. : EU - Larose, Michel et Waters, Linda (19, chemin de la Bourgade) Résolution numéro : 13-10-373 V/Réf. : 8293-433	160,00 \$	---	8,00 \$	15,96 \$	183,96 \$
N/Réf. : EU - Lavigne, Léo (6, rue Vanessa) Résolution numéro : 14-01-036 V/Réf. : 8293-448	552,00 \$	1,00 \$	27,60 \$	55,06 \$	635,66 \$
N/Réf. : EU - Gratton, Gilles et Delorme, Danielle (151, chemin du Printemps) Résolution numéro : 14-07-246 V/Réf. : 8293-485	342,00 \$	---	17,10 \$	34,11 \$	393,21 \$
N/Réf. : EU - Viau, Louisa (740, route du Carrefour) Résolution numéro : 15-05-160 V/Réf. : 8293-497	202,00 \$	---	10,10 \$	20,15 \$	232,25 \$
N/Réf. : EU - 4184645 Canada inc. et Montsion, Rock (1024, route Principale) Résolution numéro : 15-11-378 V/Réf. : 8293-509	28,00 \$	---	1,40 \$	2,79 \$	32,19 \$
N/Réf. : EU - Dubeau, Luc (56, chemin Watson) Résolution numéro : 16-04-104 V/Réf. : 8293-527	160,00 \$	---	8,00 \$	15,96 \$	183,96 \$
N/Réf. : EU - Chevrier, Daniel et Raymond Chabot inc. Résolution numéro : 11-09-296 (15, chemin de la Baie-des- Canards) V/Réf. : 8293-536	64,00 \$	40,00 \$	5,20 \$	10,37 \$	119,57 \$
N/Réf. : TP - Excavasphalte (6422845 Canada inc.) & Aviva, compagnie d'assurance du Canada (reconstruction du chemin Saint- Joseph) Résolution numéro : 16-12-425 V/Réf. : 8293-543	1 137,25 \$	---	56,86 \$	113,44 \$	1 307,55 \$



No de résolution
ou annotation

18-09-330

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : TP – Chénard, Sylvie Expropriation – Montée Paiement Résolution numéro : 17-03-101 V/Réf. : 8293-549	1 376,00 \$	412,25 \$	82,66 \$	164,91 \$	2 035,82 \$
N/Réf. : EU - Frigon, Simon (216, chemin Sarrasin) Résolution numéro : 17-06-242 V/Réf. : 8293-556	2 280,00 \$	403,00 \$	114,00 \$	227,43 \$	3 024,43 \$
N/Réf. : EU – Vail, Richard (33, chemin Vaillancourt) Résolution numéro : 17-08-302 V/Réf. : 8293-559	42,00 \$	143,20 \$	9,26 \$	18,47 \$	212,93 \$
N/Réf. : EU – Tovan, Paul Thanh (1906, route du Carrefour) Résolution numéro : 17-08-302 V/Réf. : 8293-561	112,00 \$	---	5,60 \$	11,17 \$	128,77 \$
N/Réf. : LC – SM Sports Plus et Stoitsis, Nicko Bon de commande : 7743 V/Réf. : 8293-569	192,00 \$	---	9,60 \$	19,15 \$	220,75 \$
N/Réf. : EU – Beaudin, Jean-Claude (456, chemin Fogarty) Résolution numéro : 17-12-443 V/Réf. : 8293-573	182,00 \$	---	9,10 \$	18,15 \$	209,25 \$
N/Réf. : EU – Baslaw, Lawrence et Cusson, Hélène (39, chemin des Jaseurs) Résolution numéro : 17-12-443 V/Réf. : 8293-574	286,00 \$	---	14,30 \$	28,53 \$	328,83 \$
N/Réf. : EU – Leslie, Elizabeth (577, chemin Sauvé) Résolution numéro : 18-01-022 V.Réf. : 8293-575	510,00 \$	---	25,50 \$	50,87 \$	586,37 \$
N/Réf. : EU – Banque TD (41-B, chemin Hall) Bon de commande : 8016 V/Réf. : 8293-576	240,00 \$	---	12,00 \$	23,94 \$	275,94 \$
N/Réf. : EU – Carisse, Raymond (731, chemin Blackburn) Résolution numéro : 18-02-042 V.Réf. : 8293-577	544,00 \$	---	27,20 \$	54,26 \$	625,46 \$
N/Réf. : TP – Carrière Sablière Dagenais Affaissement chemin Saint-Antoine Résolution numéro : 18-02-036 V/Réf. : 8293-578	592,00 \$	---	29,60 \$	59,05 \$	680,65 \$
N/Réf. : RH – Enquête Bon de commande 8328 V/Réf. : 8293-581	160,00 \$	---	8,00 \$	15,96 \$	183,96 \$
N/Réf. : EU – Tremblay, Guy et Boisvenue, Sylvie (1406, route du Carrefour) Résolution numéro : 18-04-161 V/Réf. : 8293-583	280,00 \$	3,15 \$	14,16 \$	28,24 \$	325,55 \$



No de résolution
ou annotation

18-09-330

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Monts

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : Ressources humaines Bon de commande : 8911 V/Réf : 8293-585	719,50 \$	---	35,97 \$	71,77 \$	827,24 \$
N/Réf. : EU – Francesco G. Muto 58, chemin du Rivage Résolution numéro : 18-06-255 V/Réf : 8293-587	1 264,00 \$	---	63,20 \$	126,08 \$	1 453,28 \$
N/Réf. : TX – Bourque, Philippe (8, chemin du Hérisson) Résolution numéro : 17-10-358 V/Réf. : 12421-013	---	65,67 \$	3,28 \$	6,55 \$	75,50 \$
N/Réf. : TX – Jodoin, Percy Jr. (15, chemin Mallon) Résolution numéro : 17-10-358 V/Réf. : 12421-006	---	127,02 \$	6,35 \$	12,67 \$	146,04 \$
TOTAUX	11 744,75 \$	1 195,29 \$	620,04 \$	1 236,96 \$	14 797,04 \$

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- Décète, sur la recommandation de la Comptable du service des Finances et l’approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 14 797,04 \$ « taxes incluses » et autorise le bureau de la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d’avocats RPGL.
- Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-130-00-412	202,30 \$	Frais juridiques – Administration
02-160-00-412	923,37 \$	Frais juridiques – Ressources humaines
02-320-00-412	3 686,20 \$	Frais juridiques – Voirie
02-610-00-412	8 293,11 \$	Frais juridiques – Urbanisme
02-701-20-412	453,55 \$	Frais juridiques – Loisirs et culture
54-134-91-000	620,04 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	618,47 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.



No de résolution
ou annotation

18-09-331

* Abroge et
remplace la
résolution
17-11-402

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

POUR AUTORISER MADAME MYRIAN NADON, DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE - SIGNATURES DES COMPTES, EFFETS BANCAIRES ET DOCUMENTS - RENOMMER ET AUTORISER LE MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS - SIGNATURES DES COMPTES, EFFETS BANCAIRES ET DOCUMENTS - REPRÉSENTATION À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS - PÉRIODE DU 4 SEPTEMBRE 2018 AU 30 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 21 novembre 2017, la résolution portant le numéro 17-11-402, aux fins de nommer monsieur Claude Bergeron, conseiller du district numéro trois, à titre de Maire suppléant de la Municipalité de Val-des-Monts ainsi qu'à titre de personne désignée et substitut du Maire à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et d'autoriser les signataires pour tous les effets bancaires et autres documents nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 5 juin 2018, la résolution portant le numéro 18-06-233, aux fins de nommer madame Myrian Nadon à titre de Directrice des services administratifs et Secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 septembre 2018, la résolution portant le numéro 18-09-325, aux fins d'autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint ou la Directrice des services administratifs et Secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents requérants la signature de la Municipalité de Val-des-Monts.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Renomme monsieur Claude Bergeron, conseiller du district numéro trois, à titre de Maire suppléant de la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour la période du 4 septembre 2018 au 30 novembre 2019.
2. Autorise le Maire suppléant en titre, selon la période susmentionnée, à signer avec madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, ou, monsieur Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, ou madame Myrian Nadon, directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe, tous les effets bancaires et autres documents nécessaires en l'absence de Son Honneur le Maire.
3. Nomme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Maire suppléant en titre, comme personne désignée et substitut du Maire à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.
4. Autorise madame Myrian Nadon, directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe, à signer avec Son Honneur le Maire ou en son absence avec le Maire suppléant en titre, tous les effets bancaires et autres documents.



No de résolution
ou annotation

18-09-331

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

5. Autorise, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Gatineau à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la Municipalité, soit par écrit, soit par une estampille. Que tous les chèques et ordres de paiements de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signés de sa part par le Maire, monsieur Jacques Laurin, et par la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou, par le Directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou par la Directrice des services administratifs et Secrétaire-trésorière adjointe, madame Myrian Nadon, et dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du Maire ou d'une vacance dans la charge du Maire, par le Maire suppléant en titre, membre du conseil municipal, et par la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou, par le Directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou par la Directrice des services administratifs et Secrétaire-trésorière adjointe, madame Myrian Nadon, soient par les présentes autorisés pour et de la part de la Municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse populaire Desjardins un état de compte de la Municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et de tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité, et à signer et délivrer à ladite Caisse populaire Desjardins la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse populaire Desjardins.
6. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
7. Abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 17-11-402.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-332

POUR ENTÉRINER ET AUTORISER LES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07, aux fins de décréter une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil, à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2 dudit règlement prévoit que la limite de variation budgétaire permise par poste budgétaire ou enveloppe budgétaire au cours de l'exercice est fixée à 3 %;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance extraordinaire de son Conseil municipal, tenue le 19 décembre 2017, la résolution portant le numéro 17-12-449, aux fins d'adopter le budget de l'année 2018;



No de résolution
ou annotation

18-09-332

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des postes comptables, il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires, à savoir :

De :	Description	À :	Description	Montant
02-130-00-141	Employé – Salaire régulier – Administration	02-130-00-413	Comptabilité et vérification – Administration	61 000 \$
02-130-00-412	Frais perception taxes – Administration	02-130-00-411	Service professionnel – Administration	800 \$
02-160-00-345	Publication – Gestion du personnel	02-160-00-411	Honoraire professionnel – Gestion du personnel	3 500 \$
23-030-00-725	Immobilisations – Machinerie – Équipements – Sécurité publique	02-220-00-649	Pièces et accessoires – Sécurité publique	1 500 \$
02-220-00-454	Formation – Sécurité publique	02-220-00-650	Vêtements – Sécurité publique	5 000 \$
02-220-00-454	Formation – Sécurité publique	02-220-00-411	Service professionnel – Sécurité publique	1 550 \$
02-220-00-526	Entretien et Réparation – Machinerie – Équipements – Sécurité publique	02-220-00-671	Équipement – Sécurité publique	500 \$
02-220-00-526	Entretien et Réparation – Machinerie – Équipements – Sécurité publique	02-220-00-529	Entretien et réparation – Bunkers – Sécurité publique	1 500 \$
02-320-00-621	Biens non durables – Pierre – Gravier – Travaux publics	02-320-00-650	Vêtements – Travaux publics	730 \$
02-320-00-621	Biens non durables – Pierre – Gravier – Travaux publics	02-330-00-650	Vêtements – Travaux publics	80 \$
02-320-00-621	Biens non durables – Pierre – Gravier – Travaux publics	02-451-00-321	Frais de poste – Déchets domestiques	1 900 \$
02-320-00-621	Biens non durables – Pierre – Gravier – Travaux publics	23-040-00-725	Immobilisations – Machinerie – Équipements – Travaux publics	2 100 \$
02-320-00-621	Biens non durables – Pierre – Gravier – Travaux publics	02-320-00-643	Petits outils – Travaux publics	1 550 \$
02-320-00-621	Biens non durables – Pierre – Gravier – Travaux publics	02-340-00-529	Éclairage de rue – Travaux publics	4 000 \$
02-452-00-446	Collecte sélectives – Matières recyclable	02-451-00-446	Contrat collecte sélective ordures	17 688,65 \$
02-452-30-699	Biens non durables – Autres	02-451-00-446	Contrat collecte sélective ordures	10 000 \$
02-452-30-345	Publication – Matières recyclables	02-452-30-649	Achat bac de compostage	4 000 \$
02-452-30-699	Biens non durables – Autres	02-610-00-631	Essence – Urbanisme	4 000 \$
02-452-30-699	Biens non durables – Autres	02-470-00-411	Service professionnel – Protection de l'environnement	5 000 \$
02-452-30-699	Biens non durables – Autres	02-610-00-345	Publication – Urbanisme	4 000 \$
02-701-50-521	Entretien et réparation – Infrastructure – Loisirs	02-701-40-670	Divers – Loisirs	390 \$
02-701-50-521	Entretien et réparation – Infrastructure – Loisirs	02-701-40-526	Entretien et réparation – Machinerie – Équipements – Loisirs	2 200 \$



No de résolution
ou annotation

18-09-332

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Entérine, sur la recommandation de la Comptable du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, les transferts budgétaires, et ce, tels que ci-haut mentionnés.
2. Autorise le service des Finances à effectuer lesdits transferts.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-333

POUR AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À TRANSMETTRE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - 6 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 et suivants du Code municipal, la Secrétaire-trésorière et Directrice générale de la Municipalité, si elle en reçoit l'ordre du Conseil municipal, doit préparer et transmettre l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais a compétence pour effectuer la vente pour défaut de paiement de taxes et que la vente desdits immeubles doit être tenue le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs demandes de paiements, les contribuables mentionnés sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes, pour l'année 2018, tardent toujours à acquitter leur compte de taxes et les montants indiqués dans ce rapport ne comprennent pas toute autre facturation complémentaire pouvant être effectuée durant l'année 2018.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, sur la recommandation de la Directrice adjointe du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, à faire vendre, pour défaut de paiement de taxes, par la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, les propriétés mentionnées dans la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes - Année 2018, ladite vente devant être tenue le jeudi 6 décembre 2018.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

18-09-334

POUR AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES OU LA DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE DES FINANCES – ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES - VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors de la session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 septembre 2018, la résolution portant le numéro 18-09-333, aux fins d'autoriser la vente de certains immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur du service des Finances ou la Directrice adjointe du service des Finances à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Autorise, conformément aux dispositions du Code municipal, la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur du service des Finances ou la Directrice adjointe du service des Finances à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 décembre 2018, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

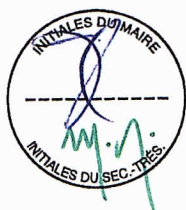
Adoptée à l'unanimité.

18-09-335

POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER – 16^E ÉDITION – TOURNOI DE GOLF ANNUEL – 1^{ER} JUIN 2018 – MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS, EN COLLABORATION AVEC LE SPORTIUM DE VAL-DES-MONTS – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE PAIEMENT POUR UN MONTANT TOTAL DE 15 596,02 \$

CONSIDÉRANT QUE la 16^e édition du tournoi de golf annuel de la Municipalité de Val-des-Monts, en collaboration avec le Sportium de Val-des-Monts, s'est tenue le 1^{er} juin 2018, au Club de golf Mont-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Préposée aux événements spéciaux et aux communications présente dans un rapport les frais encourus démontrant un excédent des revenus sur les dépenses au montant de 15 596,02 \$, et ce, pour la 16^e édition du tournoi de golf annuel de la Municipalité de Val-des-Monts, en collaboration avec le Sportium de Val-des-Monts;



No de résolution
ou annotation

18-09-335

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire répartir les profits de l'événement afin de soutenir les projets et organismes suivants, à savoir :

- a) La Table autonome des aînés des Collines.
- b) La réalisation du Noël en famille.
- c) L'édition masculine de la Coupe Dodge 2018, laquelle s'est tenue, du 18 au 22 avril 2018, à l'aréna du Sportium de Val-des-Monts.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation de la Comptable du service des Finances et du Directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport de la 16^e édition du tournoi de golf annuel de la Municipalité de Val-des-Monts, en collaboration avec le Sportium de Val-des-Monts, tenue le 1^{er} juin 2018, lequel a été préparé par la Préposée aux événements spéciaux et aux communications, démontrant que les activités se sont soldées par un excédent des revenus sur les dépenses au montant de 15 596,02 \$.
2. Décrète une dépense au montant de 15 596,02 \$ pour la 16^e édition du tournoi de golf annuel de la Municipalité de Val-des-Monts, en collaboration avec le Sportium de Val-des-Monts.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements suivants :
 - a) Un montant de 2 500 \$, par chèques ou par bons de commande, pour la Table autonome des aînés des Collines.
 - b) Un montant de 8 417,21 \$, par chèques ou par bons de commande, pour la réalisation du Noël en famille et à réserver le solde non utilisé dans le surplus affecté.
 - c) Un montant de 4 678,81 \$ au Sportium de Val-des-Monts pour l'édition masculine de la Coupe Dodge 2018, laquelle s'est tenue, du 18 au 22 avril 2018, à l'aréna du Sportium de Val-des-Monts.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT	DESCRIPTION
02-701-20-450	15 596,02 \$	Subventions – Tournoi de golf

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

18-09-336

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

POUR ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE - PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE PISCINE HORS TERRE - MONSIEUR ÉRIC BISSON - 4, RUE DU VERSANT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Bisson a présenté au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, le 28 juin 2018, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 4.2.2.4, aux fins de permettre l'installation d'une piscine hors terre à une distance de 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) d'un ruisseau au lieu de 15 mètres et à 2 mètres d'un bâtiment au lieu de 3 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 4, rue du Versant;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 4 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts a fait connaître ses recommandations, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 août 2018, par sa résolution portant le numéro CCU-18-08-061;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal « Le Droit », lors de l'édition du 17 août 2018, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 803-17 (Règlement relatif aux dérogations mineures).

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 4.2.2.4, aux fins de permettre l'installation d'une piscine hors terre à une distance de 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) d'un ruisseau au lieu de 15 mètres et à 2 mètres d'un bâtiment au lieu de 3 mètres, telle que formulée par monsieur Éric Bisson, et ce, pour la propriété connue comme étant le 4, rue du Versant.
2. Mentionne que la dérogation mineure est conditionnelle aux exigences suivantes :
 - a) Le démantèlement complet et le remisage de l'abri temporaire.
 - b) Le nettoyage des nuisances de la propriété, c'est-à-dire, de retirer ou de remiser dans un bâtiment tous véhicules non fonctionnels, pneus et parties de véhicules et que la propriété soit maintenue dans un état convenable.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

18-09-337

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

POUR ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE - RÉGULARISER L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE ET D'UNE GALERIE ATTENANTE - MADAME MAUDE SAMSON-FORTIN ET MONSIEUR YANN QUÉRÉ - 10, RUE MERCIER

CONSIDÉRANT QUE madame Maude Samson-Fortin et monsieur Yann Quéré ont présenté au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, le 5 juillet 2018 une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 11.4, aux fins de régulariser l'implantation d'une résidence construite à 9 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) au lieu de 15 mètres et d'une galerie attenante à la résidence à 9 mètres de la LNHE au lieu de 15 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 10, rue Mercier;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 23 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts a fait connaître ses recommandations, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 août 2018, par sa résolution portant le numéro CCU-18-08-062;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal « Le Droit », lors de l'édition du 17 août 2018, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 803-17 (Règlement relatif aux dérogations mineures).

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 11.4, aux fins de régulariser l'implantation d'une résidence construite à 9 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) au lieu de 15 mètres et d'une galerie attenante à la résidence à 9 mètres de la LNHE au lieu de 15 mètres, telle que formulée par madame Maude Samson-Fortin et monsieur Yann Quéré, et ce, pour la propriété connue comme étant le 10, rue Mercier.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-338

POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 18-04-160 - POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ AD HOC DE GESTION PAR BASSIN VERSANT - ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

* Abroge et
remplace la
résolution
18-04-160

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal tenue le 17 avril 2018 la résolution portant le numéro 18-04-160 aux fins de nommer les membres du Comité ad hoc de gestion par bassin versant pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau;



18-09-338

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE les règles de procédures – régie interne du Comité ad hoc de gestion par bassin versant stipulent, à l'article 9.1.1, que le comité est formé de huit membres, dont cinq membres ayant droit de vote, nommés par résolution du Conseil municipal, à savoir :

1. Un élu municipal, le Président
2. Un membre de la Fédération des lacs de Val-des-Monts
3. Trois citoyens résidents

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.1.5 desdites règles stipule que tous les membres du comité sont nommés par résolution du Conseil municipal, pour un terme de deux ans renouvelable tant et aussi longtemps que le Conseil municipal le juge opportun;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Parent, membre représentant la Fédération des lacs de Val-des-Monts en titre, a informé la Secrétaire-trésorière et Directrice générale et le Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, dans un courriel, daté du 17 août 2018, de sa démission étant donné qu'il n'est plus membre du conseil d'administration de la Fédération des lacs de Val-des-Monts et que ce dernier est remplacé par monsieur Daniel Brazeau à titre de Président de ladite Fédération;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.1.8 desdites règles stipule que le Conseil municipal doit combler tout siège vacant au sein du Comité dans un délai de trois mois à partir de la date à laquelle le départ ou la démission du membre est déposée aux membres du comité devient effective.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Nomme, monsieur le conseiller Benjamin Campin, à titre de Président du Comité ad hoc de gestion par bassin versant, membre votant, ainsi que messieurs André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et Benoît Olivier, directeur adjoint du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, membres non votants, à titre de fonctionnaires responsables au sein du Comité, ainsi que les personnes suivantes, à savoir :

Membres votants :

- a) Monsieur Daniel Brazeau, représentant la Fédération des lacs de Val-des-Monts (du 6 septembre 2018 au 21 novembre 2019)
- b) Monsieur Jonathan Simoneau, citoyen (du 17 avril 2018 au 21 novembre 2019)
- c) Monsieur Christian Pilon, citoyen (du 21 novembre 2017 au 21 novembre 2019)
- d) Monsieur Marc Larocque, citoyen (du 21 novembre 2017 au 21 novembre 2019)

Membre non votant :

Madame Stéphanie Milot, consultante de la Fédération des lacs de Val-des-Monts (du 21 novembre 2017 au 21 novembre 2019)

2. Abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 18-04-160.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

18-09-339

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

POUR NOMMER LES OFFICIERS CHARGÉS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 14-RM-01 CONCERNANT LES ALARMES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 20 mai 2014, la résolution portant le numéro 14-05-174, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 14-RM-01 concernant les alarmes dans les limites de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.1, 2^e paragraphe du règlement portant le numéro 14-RM-01 concernant les alarmes dans les limites de la Municipalité de Val-des-Monts stipule que la Municipalité autorise de plus de façon générale la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ainsi que toute personne désignée par règlement à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Denis, greffière de la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, demande dans un courriel, daté du 25 mai 2018, à ce que la Municipalité de Val-des-Monts nomme par résolution du Conseil municipal les officiers chargés de l'application du règlement portant le numéro 14-RM-01 concernant les alarmes dans les limites de la Municipalité de Val-des-Monts.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale :

1. Nomme, le Directeur et le Directeur adjoint du service de Sécurité incendie, le Chef de division – Opérations, le Chef de division – Prévention ainsi que les lieutenants, à titre d'officiers chargés de l'application du règlement portant le numéro 14-RM-01 concernant les alarmes dans les limites de la Municipalité de Val-des-Monts.
2. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

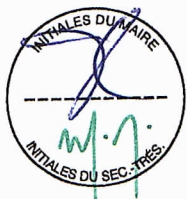
Adoptée à l'unanimité.

18-09-340

POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MONSIEUR CHARLES ETHIER – CHEF DE DIVISION – OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Ethier a fait parvenir une lettre, datée du 8 août 2018, adressée à madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, l'informant de sa démission à titre de Chef de division – Opérations au service de Sécurité incendie, à compter du 22 août 2018.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE



No de résolution
ou annotation

18-09-340

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, la démission de monsieur Charles Ethier, à titre de Chef de division – Opérations au service de Sécurité incendie, à compter du 22 août 2018.
2. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour combler le poste de Chef de division – Opérations au service de Sécurité incendie.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Remercie monsieur Charles Ethier pour le travail effectué au sein de la Municipalité de Val-des-Monts.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-341

POUR ENTÉRINER UNE ENTENTE INDIVIDUELLE INTERVENUE AVEC MADAME MYRIAN NADON, DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE - AVANCEMENT D'UN ÉCHELON - AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT LE NUMÉRO E-2018-003 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS (CSN) - ABOLITION DU POSTE DE TECHNICIENNE À LA PAIE - CRÉATION DU POSTE DE CHEF DU SERVICE DE LA PAIE À COMPTER DU 13 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 mai 2013, la résolution portant le numéro 13-05-183, aux fins d'accepter la politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, laquelle est présentement en cours de révision;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017, la résolution portant le numéro 17-10-376, aux fins d'accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines, lors d'une réunion tenue le 13 août 2018, par sa recommandation portant le numéro CRH-18-08-13-029, recommande aux membres du conseil municipal d'accorder un avancement d'échelon à madame Myrian Nadon, directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe, à compter du 13 août 2018, soit à la classe IV, échelon 6 du plan de classification de la Politique des conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts, étant donné qu'elle assistera la Secrétaire-trésorière et Directrice générale dans la gestion de certains dossiers du service des Ressources humaines, et ce, jusqu'au retour du Directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines, lors d'une réunion tenue le 13 août 2018, par sa recommandation portant le numéro CRH-18-08-13-030 recommande aux membres du conseil municipal de nommer madame Julie Simon à titre de Chef du service de la Paie, à la classe VII, échelon 2 de la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN).



No de résolution
ou annotation

18-09-341

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Entérine l'entente individuelle intervenue avec madame Myrian Nadon, directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe, aux fins de lui accorder un avancement d'échelon, soit à la classe IV, échelon 6 du plan de classification de la Politique des conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts, à compter du 13 août 2018, étant donné qu'elle assistera la Secrétaire-trésorière et Directrice générale dans la gestion de certains dossiers du service des Ressources humaines, et ce, jusqu'au retour du Directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint.
2. Autorise la signature du protocole d'entente portant le numéro E-2018-003 à intervenir avec le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) concernant l'abolition du poste de Technicienne à la Paie et la création d'un poste de Chef du service de la Paie, lequel est détenu par madame Julie Simon depuis le 13 août 2018.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à mettre en vigueur toutes les clauses desdites ententes.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

18-09-342

POUR METTRE FIN AU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ EN PÉRIODE DE PROBATION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 mai 2013, la résolution portant le numéro 13-05-183, aux fins d'accepter la politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, laquelle est présentement en cours de révision;

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro de matricule 22101 est entré en fonction le 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.5 de la politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts stipule que :

« Pour l'employé cadre en période de probation :

- Si la période en cours de probation n'est pas concluante : L'Employeur peut mettre fin au lien d'emploi, en tout temps, sans motif, suivant un préavis écrit d'une semaine ».

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines, lors d'une réunion tenue le 4 septembre 2018, par sa recommandation portant le numéro CRH-18-09-04-046, recommande aux membres du conseil municipal de procéder au congédiement administratif de l'employé portant le numéro 22101.



No de résolution
ou annotation

18-09-342

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du bureau de la Direction générale :

1. Met fin à la période de probation ainsi qu'au lien d'emploi de l'employé portant le numéro de matricule 22101, et ce, à compter du 5 septembre 2018.
2. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour effectuer le remplacement.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Madame la Conseillère Pauline Lafrenière et messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Benjamin Campin.

Ont voté **CONTRE** : Madame la Conseillère Mireille Brazeau et monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier.

POUR : 3
CONTRE : 2

Adoptée.

18-09-343

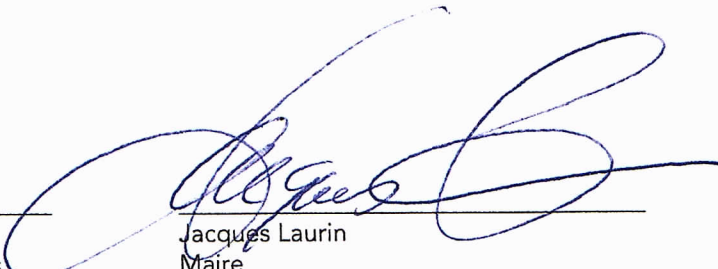
POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.


Myrian Nadon
Directrice des services administratifs
et Secrétaire-trésorière adjointe


Jacques Laurin
Maire